

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Choix Maîtrise d'oeuvre
Programme de Rénovation Energétique
de l'école élémentaire et
Création d'une 10^{ème} classe

N° AD-2025-01-09-01

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant les résultats de la mise en concurrence,

Considérant qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 8 Janvier 2025 la réalisation des travaux de Rénovation Energétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe qui seront prévus au BP 2025.

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider la proposition et retenir du Groupement ACEB – DME Ingénierie – Frédéric MIQUEL pour la réalisation des études thermiques et de la maîtrise d'oeuvre du projet pour un montant de 68 800.00 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 17 JAN. 2025

ID : 034-213401359-20250109-AD2025_01_09_01-AR

Fait à LESPIGNAN, le 09 Janvier 2025

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du 17 JAN. 2025
Le Maire :

Le Maire,



Jean-François GUIBERT